



Montréal, le 4 mai 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2017-2026
Dossier de la Régie : R-3986-2016**

Mesdames, Messieurs,

Tel qu'annoncé dans la décision D-2017-006, l'audience relative au dossier mentionné en objet se tiendra **de 9 h à 15 h, du 23 mai au 2 juin 2017, dans la salle Cornelius-Krieghoff** du siège social de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste des panels en précisant les sujets dont chacun traitera ainsi que l'identité et la qualification des témoins qui les composent;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins ainsi que la répartition de ce temps entre les différents participants;
- le temps prévu pour l'argumentation finale;
- une ou des déclarations sous serment au soutien de leur preuve;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie demande à chacun des participants de lui indiquer s'il entend soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Hydro-Québec devra transmettre sa planification au plus tard **le 8 mai 2017 à 12 h**. Celle des intervenants devra être déposée au plus tard **le 10 mai 2017 à 12 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml